

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-6-14
Séance du vendredi 5 septembre 2008

MAÎTRISE DES DECHETS (C06) : AIDE AUX ASSOCIATIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ alloue une aide aux associations suivantes :
 - 56 260 € à l'association Emmaüs,
 - 42 154,77 € à l'association Espoir.Les crédits nécessaires sont inscrits en fonctionnement au Programme C062, Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 731.
- ❖ approuve les conventions correspondantes (annexes 1 et 2 du rapport) ;
- ❖ autorise le Président à signer les conventions.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions